MARDI, 23 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

M. Bisaillon, avocat, a demandé en cour hier, à Montréal, qu'un jour soit fixé pour le jugement dans la cause de l'élection contestée de Laprairie.

En récompense des services rendus à la couronne anglaise dans l'Inde, lord Dufferin vient d'être élevé par la reine, du rang de comte à celui de marquis.

"J'y suis, j'y reste," telle est la réponse faite par l'honorable M. Garneau à ceux qui lui ont demandé de sortir du cabinet Mercier, pour faire place à M. L. P. Pelletier.

M. Edward Cochrane, ex-député de Northumberland-Est, a été choisi, hier, par la convention conservatrice de ce comté, comme candidat pour l'élection d'un député pour le Parlement fédéral. L'élection aura lieu prochainement.

MM. E. N. St. Jean et Raymond Préfontaine, avocats, ont reçu, hier, à Montréal, un subpœna d'avoir à se rendre, le 31 octobre courant, à Aylmer, pour rendre témoignage dans l'élection contestée du comté d'Ottawa.

Un blocus du blé n'est pas à craindre cette année sur la ligne du Pacifique. La compagnie a trois mille chars, soit près du double de ce qu'elle avait l'année dernière. Actuellement, il part tous les jours de Winnipeg pour Port Arthur, trente chars chargés de blé.

Un nouveau journal anglais du soir sera prochainement publié à Québec. Le titre n'est pas encore connu, mais le directeur et propriétaire sera M. James O'Flaherty. Ce journal nous dit-on, sera publié dans les intérêts des nationalistes d'Irlande et des classes ouvrières en général.

Les plaidoiries dans la contestation de l'élection de M. Bissen, député du comté de Beauharnois pour la législature locale, ont été commencées vendredi. Le tribunal est composé des honorables juges Bélanger, Gill et Jetté.

M. C. A. Corneillier représente le requérant Daoust, et MM. Geoffrion et Secrs, le défendeur Bisson.

Le juge Jetté a rendu, mercredi à Montréal, un jugement autorisant les religieuses de la Congrégation de Notre Dame à exhumer les restes de la Bienheureuse Sœur Bourgeois, fondatrice de leur ordre, et les transporter de la voute de Notre-Dame de Pitié à l'église de Villa-Maria.

Cette cérémonie se fera, dit-on, avec une pompe extraordinaire.

Nous publierons sous peu le discours que l'honorable M. Chapleau a prononcé au banquet des ouvriers, jeudi dernier. Comme la question traitée en cette circonstance est des plus importantes et que le discours de l'honorable Secrétaire d'Etat est un discours programme, la traduction et l'impression n'en peuvent être faites avec trop de soin. C'est ce qui explique pourquoi nous n'avons pas encore livré à la publicité ce discours important.

La composition des listes électorales à la nouvelle imprimerie du gouvernement avance avec beaucoup de rapidité. Ce travail considérable qui a coûté l'année dernière $180,000, ne coûtera pas cette année la moitié de cette somme. L'ouvrage commencé vers le 1er avril sera terminé vers le 1er janvier prochain. Le nombre d'électeurs est de près de 1,000,000 et à la suite de chaque nom, il y a à inscrire la qualité, la résidence, etc. C'est un travail considérable. Lorsque cette première impression sera terminée la révision annuelle ne coûtera ensuite que $7,000 $8,000.

300 milles à l'heure ! voilà la vitesse que l'on se propose de donner dans un avenir rapproché aux convois de la malle électrique. L'on en a déjà erigé un en manière d'expérience à Laurel à 20 milles environ de Baltimore. La théorie est une espèce de compromis entre le tube pneumatique et le chemin de fer ordinaire. L'idée est d'avoir un train de chemin de fer minuscule pour le transport de la malle et des colis légers à grande vitesse sur de courtes distances, sans les services d'aucun mécanicien, conducteur, serre-frein ou chauffeur

Des nouvelles reçues samedi de Rome mandent que la Sacrée Congrégation de la Propagande a décidé l'érection de quatre nouveaux diocèses démembrés de l'archidiocèse de Montréal.

Les nouveaux évêchés seront à Joliette, Sainte Scholastique, Beauharnois et Saint Jean. Le diocèse de Joliette renfermerait les comtés de Berthier, Montcalm et Joliette, le diocèse de Sainte Scholastique comprendrait partie du comté de Terrebonne et les comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil. Le diocèse de Beauharnois comprendrait les comtés de Huntingdon, Beauharnois et Châteauguay. Le diocèse de Saint-Jean sera composé des comtés de Saint-Jean, Iberville et Napierreville.

La question d'ériger Longueuil en évêché est encore pendante devant la Propagande. Si Longueuil n'a pas d'évêché, le comté de Laprairie appartiendrait au nouveau diocèse de Saint-Jean.

Cour Suprême

Dans un appel à la Cour Suprême, dans la cause de Mde Goldsmith vs la ville de London, Ont., pour $2,000 de dommages réclamées pour un nez cassé à la suite d'une chute dans une rue mal entretenue, le jugement a été réservé.

ENCORE UNE VICTOIRE

Nos dépêches d'Halifax nous apprennent que le candidat conservateur, M. le major Laurie, a été élu hier dans Shelburne, N. E. par une majorité de 45 voix, soit une augmantation de 37 voix sur l'élection précédente.

Cette victoire est d'autant plus significative que le parti libéral tout entier, fédéral et provincial, chefs et soldats, a fait une lutte à outrance. L'honorable M. Fielding premier ministre du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, a lui même parcouru le comté en tout sens, donnant au candidat libéral l'appui de sa parole éloquente et de son influence considérable.

Le cri de Reciprocité illimitée a été exploité sous tous ses formes, et le procès du gouvernement fédéral a été instruit dans tous ses détails par les orateurs libéraux, mais rien n'y a fait.

La popularité personnelle du candidat conservateur et la bonne cause du gouvernement fédéral ont triomphé de toutes les attaques, et M. le major Laurie est encore une fois le député du comté de Shelburne.

TROUBLES AU MANITOBA.

Les dépêches de Winnipeg, nous apprenaient, hier, qu'un conflit sérieux avait été sur le point d'éclater, samedi, entre la compagnie du chemin de fer de la Rivière Rouge et la compagnie du Pacifique; que les ouvriers occupés à poser les rails pour la compagnie du chemin de fer de la Rivière Rouge étaient arrivés au point où cette ligne croise le chemin de fer du Pacifique; que les propriétaires de cette dernière ligne ne voulaient pas laisser croiser leur chemin par celui de la Rivière Rouge et qu'ils avaient mis sur leur voie, au point d'intersection avec celle du chemin de la Rivière Rouge, une locomotive et un train chargé de 250 hommes armés jusqu'aux dents et déclarés constables spéciaux pour la circonstance par certain magistrat de paix; enfin, que de leur côté les propriétaires du chemin de fer de la Rivière Rouge avaient requis l'assistance de la police du gouvernement, et qu'une bataille était imminente. On avait de plus requis l'aide des militaires et ceux-ci se tenaient prêts à sortir de leurs casernes au premier appel.

Prévoyant le refus de la compagnie du Pacifique de laisser croiser sa ligne, le premier ministre du Manitoba, M. Greenway avait télégraphié à Sir John A. Macdonald lui demandant de voir à ce que la compagnie du Pacifique enlevât l'obstruction, ajoutant que le gouvernement provincial ne serait point responsable des troubles, s'il venait à s'en produire. Sir John A Macdonald a fait la réponse suivante:

"Le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la compagnie du Pacifique. L'exécution de la loi et le maintien de la paix regardent le gouvernement provincial. Si la compagnie du Pacifique ne sait pas respecter la loi, qu'on la punisse; si, d'un autre côté, cette compagnie est dans son droit, la cour et les autorités provinciales, au besoin, la protègeront contre tout empiètement sur ses droits.

C'était la seule réponse possible dans les circonstances et la seule conforme aux lois du pays.

Pendant ce temps la compagnie du Pacifique s'adressait aux tribunaux pour obtenir un bref d'injonction défendant à la compagnie du chemin de fer de la rivière Rouge d'empiéter sur sa propriété, et le lieutenant gouverneur du Manitoba, l'honorable M. Schultz, conseillait la modération à ses ministres.

La réponse de Sir John A. Macdonald, les procédés judiciaires de la compagnie du Pacifique et les conseils du lieutenant gouverneur eurent l'effet de ramener le gouvernement du Manitoba à des dispositions plus pacifiques, et la journée de samedi se passa sans effusion de sang.

Le gouvernement du Manitoba a décidé depuis de ne pas presser le croisement de la ligne du Pacifique maintenant mais d'attendre la décision des tribunaux au sujet du bref d'injonction demandé par le Pacifique. Si la décision est favorable à ce dernier, on dit le gouvernement du Manitoba décidé à convoquer la législature et à lui soumettre la question en dispute.

Bien que cette résolution montre un peu plus de modération que le dessein d'avoir recours à la force armée plutôt qu'à la loi du pays, elle n'est pas encore cependant celle que la loi trace au gouvernement du Manitoba.

Il y a un statut, voté en 1883 par le parlement fédéral, qui prévoit les cas de ce genre, et ce statut fournit tous les moyens nécessaires pour éviter tout conflit et pour que chaque partie ne soit pas lésée dans aucun de ses droits.

Il aurait été beaucoup plus simple pour les ministres du Manitoba de se prévaloir de cette loi, lorsqu'ils sont venus à Ottawa, l'hiver dernier, pour règler avec le gouvernement fédéral la question du monopole du Pacifique. Mais les ministres manitobains ne l'ont pas voulu, préférant se conserver un moyen de créer de l'agitation au détriment du gouvernement fédéral. Heureusement, ils se sont bien trompés dans leurs prévisions. Les journaux de Winnipeg, comme la population en général, désapprouvent le coup de tête du gouvernement de Manitoba et ne veulent pas de rébellion à main armée. Que la loi ait son cours, tel est le vœu de tous.

ECHOS DU BANQUET

LA QUESTION DES PÊCHERIES

Sir John A Macdonald a saisi, au banquet de jeudi dernier, l'occasion qui lui était offerte de faire connaître les vues du gouvernement au sujet de la question des Pêcheries.

Comme nos lecteurs pourront le voir par les extraits suivants du discours que Sir John a prononcé en cette circonstance, la position n'est pas aussi tendue que les organes libéraux la voudraient voir, et il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Voici ce que Sir John A Macdona d a dit:

Je n'ai pas de doute que plusieurs d'entre vous n'ont pas été loin d'éprouver une certaine irritation, du language dont se sont servis, dans ces derniers temps, certains hommes publics aux Etats-Unis, tout comme de leurs menaces à l'égard du Canada. Aussi je suis fier du calme et de la dignité déployés par les Canadiens en face de pareilles provocations.

C'est à bon droit que nous restons calmes; n'avons-nous pas en effet le droit et la justice de notre côté. En d'autre temps, nous serions justifiables de nous croire insultés et d'en éprouver de l'irritation, mais tout le monde sait que nos voisins sont à la veille d'une élection présidentielle; c'est à qui des deux grands partis politiques chez eux réussira à obtenir le plus de voix en faveur de leur candidat respectif, et l'un et l'autre se figurent avoir trouvé le meilleur moyen de remuer les masses en disant des injures à l'Angleterre et au Canada qui fait partie de l'empire britannique. S'il arrive qu'un politicien américain lâche un gros mot contre l'Angleterre ou le Canada, de suite un politicien du camp opposé en lâche deux, soit un de mieux, comme on dirait au jeu. Il arrive naturellement que les joueurs ou les politiciens, si vous l'aimez mieux, s'emballent; en perdant leur sang froid ils perdront peut-être aussi la partie.

Notre ligne de conduite a été bien simple et continuera de l'être. Un traité fut négocié, comme vous le savez, à Washington, où les Canadiens étaient représentés par un homme connu et admiré de tous, sir Charles Tupper. C'était un règlement honnête, équitable, raisonnable de toutes les questions qui dans le passé avaient été une cause d'irritation entre le Canada et les Etats-Unis. C'était une tentative honnête faite de part et d'autre pour faire disparaître toute cause d'antipathie entre les deux pays. De part et d'autre il y eut des concessions faites, et c'était un arrangement équitable et honorable pour toutes les parties intéressées. Et cependant, quel accueil ce traité a-t-il reçu au parlement quand il lui fut soumis? Le grand parti libéral nous a accusé d'avoir tout cédé, d'avoir sacrifié les intérêts du Canada et humilié notre pays. Toutefois l'opposition n'a pas osé voter contre la ratification du traité. Elle a préféré voir figurer ses injures que son vote dans les procès-verbaux de la chambre.

Et, d'autre part, que voyons-nous aux Etats-Unis? Les deux chambres du congrès prétendaient que l'Angleterre et le Canada ont eu tout le profit à eux seuls. Elles ont refusé de ratifier le traité parceque pour la première fois dans leur histoire les Etats-Unis se seraient fait rouler dans la négociation d'un traité.

Messieurs, il n'y a eu personne de roulé ni d'un côté ni de l'autre. Le traité est des plus équitables et je crois sincèrement qu'au sortir de la fièvre qui le prend, tous les quatre ans fièvre plus maligne que celle qui sévit à Jacksonville—le peuple américain aura recouvré son sang froid et verra le traité d'un meilleur œil. Il en viendra, je le crois sincèrement, à un nouvel arrangement basé sur les mêmes lignes de ce traité qu'il a rejeté avec mépris.

Quoiqu'il en soit, au reste, le gouvernement, le parlement et le peuple du Canada pourront toujours dire aux Américains: "Nous avons négocié avec vous un traité qui a été ratifié par notre parlement. Nous ne désirons rien tant que d'agrandir le cercle de nos rapports en conformité de ce traité. Si vous ne l'acceptez pas nous n'y pouvons rien; vous seuls en devez porter la responsabilité et il ne nous reste qu'à invoquer la loi telle que l'a faite le traité de 1818. Nous ne demandons rien de plus que ce qui nous revient de droit, car dans le projet de traité de Washington il était formellement admis que les prétentions du Canada et de l'Angleterre étaient bien fondées. Nous nous en tiendrons à la convention de 1818 et si vous ne voulez pas faire de traité, eh bien, que la loi suive son cours. Si, d'un autre côté, il y a divergence de sentiment sur l'interprétation de ce traité nous devrons recourir à quelque tribunal d'arbitre ou autre pour savoir ce que signifie ce traité de 1818 et ce qu'il stipule réellement" Telle sera la ligne de conduite du gouvernement canadien. J'ai lieu de croire qu'elle aura l'approbation de la grande majorité du peuple canadien.

Mais, messieurs, je n'ai pas la moindre crainte qu'il surgisse de difficultés avec les Etats-Unis. Il ne saurait être question de guerre entre deux nations de même race et de même langue, mues toutes deux par des principes chrétiens; il ne saurait être question de guerre en ce siècle de lumières, quand il est si facile de recourir comme nous l'avons fait dans le passé, à un tribunal d'arbitres agréé par les deux parties en cause, pour obtenir une interprétation du traité.

Le *Free Press* d'Ottawa, disait ce soir que nous allions tout céder, que nous allions faire toutes les concessions imaginables, en dépit des assurances de fermeté que nous avons données jusqu'à ce jour. Messieurs, nous n'avons jamais fait de vantardises ni de menaces; nous avons simplement dit que nous invoquerions les droits que nous donne la loi. Nous ne demandons rien de plus que ce que nous accorde la loi, rien de plus que ce que les Etats-Unis, représentés par leur président, ont reconnu que nous avions le droit de demander. Soyez sûrs, messieurs, que nous ne céderons rien de nos droits devant les bravades, les menaces de politiciens momentanément en proie à une agitation malsaine.

MARIAGE.

A Montréal, le 22 courant, M. A. Houdet, ingénieur civil du département de l'Intérieur, conduisait à l'autel Melle Lucie Nolin, sœur de M. L. H. Nolin marchand de cette ville.

Pas de cartes.

DECES

Ce matin, à l'âge de 22 ans et 4 mois, Marie-Lucie Lamarche. Les funérailles auront lieu jeudi matin, le 25 courant, à 7.45 heures. Le convoi funèbre laissera la demeure de son frère, No 209 rue Murray.

119 RUE RIDEAU

$1.25

Pour le montant ci-dessus-mentionné en monnaie courante du Canada, nous procurerons à n'importe qui une paire de chaussures fortes et propres à la marche en automne.

CHAS. J. BOTT,

P. S.—Cet offre n'aura de durée que pendant quinze jours.

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid foncés, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts.

Dans toutes les plus fraîches nuances; nouvellement reçus.

Nouveaux Gants Suedois, 4 Bouton, qualite superieure, 85 cts.

Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente $1.15.

Chaque paire garantie de première classe ou l'argent remis; nous n'avons pas de maison mère qui nous fournit du vieux stock, Vous pouvez compter sur nous, pour vous procurer des articles dans les derniers goûts.

Le magasin de Gants a meilleur marché est le Cheapside

Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent etre trouves ailleurs.

Defiez-vous des succursales qui ne sont rien autre chose que des entrepôts de vieilles marchandises.

CHEAPSIDE

RUE SPARKS.

On demande une fille comme commis chez MM. Trudel et Frère, confiseurs, No. 540, rue Sussex; ou si un garçon comme apprenti confiseur.

On demande une personne pour avoir soin de deux enfants. S'adresser au No 315, rue Daly.

On demande un cuisinière de première classe, aussi une servante pour se rendre généralement utile. S'adresser à H. TALBOT, No. 165, rue Maria.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

"CANADA."

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE!

BUREAUX

414, 416 RUE SUSSEX.

ATELIERS

116, RUE ST PATRICE

OTTAWA

On exécute à ce bureau

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

TELLES QUE.

BLANCS POUR AVOCATS

Déclarations sur billet,
Demandes de plaidoyer,
Comparutions,
Subpœnas,
Affidavits,
Obpositions
Fiat,
Inscriptions
Etc., etc., etc

Catalogues,
Listes de prix,
Programmes,
Circulaires,
Affiches,
Placards,
Lettres funéraires

LE TOUT,

SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES BAS

Pour les Greffiers et les Commissaires

Livres,
Têtes de comptes,
Memorandums,
Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Chèques,
Billets,
Traites
Enveloppes

POUR NOTAIRES

Contrats de vente,
Contrats de mariage,
Blancs de billet,
Procurations
Quittances,
Transports,
Protêts,
Obligations, etc

Etc., etc., etc.

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés sans délai.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE

En an pour la ville.....$4.00
" " En dehors de la ville.....$3.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an.....$1.00.

Invariablement payable d'avance.

P. A. BERUBE & FRERE

MARCHANDS DE

Fruits, Poisson, Huitres, Etc.

209 RUE RIDEAU.

Huîtres en écailles et en (bulk) reçues tous les jours.

Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique No 179.

LE SOUSSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon, et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

W. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

Poëles de Passage,
Poëles de Salles à Diner,
Poëles de Magasin en grande variété,
Poëles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

En Gros et en Detail.

F. G. LAVERDURE & CIE.

Jos. FORTIER

EPICERIES EN GENERAL

Coin des rues Cumberland et York

Constamment en magasin les épiceries, thés et cafes de toutes sortes a des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le soussigné compte sur l'encouragement du public.

AVIS SPECIAL

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Monuments en Marbre et Granit aux prix contants.

afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité

R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire

Reparer vos Balances

— OU —

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier,

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.

Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.

Chaudrons en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'aisance, Eviers et bains, etc.

Couvert en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour moteurs de PRASE combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure, Montréal

CANADA,
Province de Québec,
District d'Ottawa.
No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPINEAU, l'un des Juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, Demandeur, contre les terres et tenement de J. GODFROY PAPINEAU écuyer, notaire, de la cité de Montréal, Défendeur, à savoir:

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Sainte-Angélique, dans le comté d'Ottawa, étant les lots numéros trente-neuf et quarante (39 et 40) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Angélique, contigus l'un à l'autre et formant ensemble un terrain de forme triangulaire—avec une maison, deux granges, une écurie et autres bâtisses en bois y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte Angélique, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Sherif.
Aylmer 16 Octobre 1888.

AVIS

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

P. FARRELL,
No. 512, rue Sussex,
Ottawa.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse, Mde Louis Riopelle, à dater de ce jour, 14 juillet 1888

LOUIS RIOPELLE,
Eardley Township

AVIS

Je, soussigné, donne avis que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractee en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

EMERI PELLETIER.
Hull 5 octobre 1888.

AVIS

De le. Tremblay désire annoncer aux dames d'Ottawa, qu'elle est prête à donner des leçons de peinture, de toutes sortes. Pour plus amples informations S'adresser au No. 474 Rue Sussex

A LOUER

Une maison située sur la rue Inkerman, No 72, en face de l'ancien marché, Hull. Bonne cour, remise et étable, et aussi un grand magasin qui sera livré au printemps prochain. Conditions faciles.

MRE FOREST, Prop.

A VENDRE, un piano de première classe vendu à bon marché et à des conditions très faciles. S'adresser au numéro 279 rue l'église.

A VENDRE 1,000 cordes de bois franc (sec), de $3.00 à $3 50 la corde, chez CHARD O'NEIL, en arrière des magasins militaires, Bassin du Canal.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, L.L.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC,
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau: Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. MCINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 23-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.
TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & now
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
ARGENT A PRETER
Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa Hempstville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

F. F. LEMIEUX
Avocat Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 485 rue Wellington
Agente pour la vente des corsets Bils Star Belt et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

MLLE COLLINS a toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

LAURENT DUHAMEL
ETAL DE—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 22 87-88